

Le 11 mars 2024

Mention d'information DPOSAQ-2023-02L

« Lutte contre les fraudes internes : contrôle des prestations payées aux membres de la population dite sensible »

La Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Lutte contre les fraudes internes : contrôle des prestations payées aux membres de la population dite sensible » dont la finalité est de lutter contre les fraudes internes.

Ce traitement a pour objectif de contrôler que les avantages attribués ou versés aux membres de la population dite sensible sont justifiés.

La base légale de ce traitement est une obligation légale à laquelle la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine est soumise.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- les données d'identification,
- la vie personnelle,
- les informations d'ordre économique et financier,
- le NIR,
- les données de santé.

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine pour une durée de 5 ans.

L'accès aux informations est réservé aux :

- responsable de la lutte contre les fraudes internes,
- service « vérification comptable »,
- le cas échéant, le Comité de Direction.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition aux données qui vous concernent.

Les droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07](#)